

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 1^{er} FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Création d'un poste d'adjoint technique et modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 01 septembre 2020, et propose la création d'un poste d'adjoint technique supplémentaire au service technique pour renforcer l'équipe en place à compter du 01 juillet 2021.

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 01 juillet 2021 comme suit :

- 1 secrétaire de mairie à temps complet
- 1 agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 5 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 7 adjoints techniques à temps complet
- 4 adjoints techniques en CDI à temps non complet

Et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Ouverture des plis – réfection du gymnase « LE DAC ».

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant la Réfection du Gymnase « Le DAC ».

LOT 1 Chauffage : Société Lemaire

LOT 2 Etanchéité de toiture Société BOUGNOTEAU

LOT 3 Isolation thermique extérieure : Sté Etanche 2000 SAS

LOT 4 Bardage et Polycarbonate : Société SMAC SAS

LOT 5 Renforcement de charpente: Sté RENOFORS

LOT 6 Menuiseries extérieures: CHANTIERS DES CHEMINS JACQUAIRES

LOT 7 Gros Œuvre : CHANTIERS DES CHEMINS JACQUAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les décisions de la Commission et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces travaux.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire – demande de subvention Région Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine pour la réalisation de ce projet.

Réhabilitation de Centre de secours – demande de subvention DETR et DSIL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du centre de secours de Nantiat.

Le bâtiment actuel a été construit en 1955. Le Centre de Secours est aujourd'hui équipé de garages et d'ateliers de stockage du matériel et des engins. Une pièce de vie servant aux formations ou réunions de groupes et des bureaux sont également présents dans le bâtiment.

Aujourd'hui une demande en termes de logements existe. En effet, lors de formations pour les jeunes sapeurs-pompiers des centres à proximité ainsi que pour des astreintes, il serait souhaitable d'équiper la caserne de salle de couchage avec l'ensemble des commodités nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté par l'ATEC, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Motion relative à l'augmentation du prix de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une délégation d'habitants de Nantiat a été reçue le samedi 23 janvier 2021 à 9 heures à leur demande à la Mairie.

Cette sollicitation correspond à une forte augmentation de la part fixe d'assainissement collectif mentionnée sur la facture. Nous avons expliqué à la délégation que ce fait était dû à une harmonisation des tarifs de toutes les

communes d'Elan. Nous leur avons rappelé que la communauté de communes d'Elan a pris la compétence de l'assainissement depuis le 01 janvier 2019.

Nous comprenons l'interrogation des habitants, aucune communication n'ayant été faite après le vote du 10 décembre 2020 par le conseil communautaire et applicable dès le 01 janvier 2021.

Le conseil municipal est attentif à la problématique soulevée par les habitants et demande à la communauté de communes Elan de prendre toutes dispositions pour communiquer à tous les habitants concernés des décisions prises ayant un impact financier sur la population à l'avenir.